

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CHÂTEAUVIEUX

N° 20 – 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 23 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le mercredi 15 avril conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints au Maire*, PACALET Nadine, BOYER Christian, DE PIETRO Michel, TEMPIER Nathalie, PHILIPPE Mélissa, NOUVEL Florent, ANTOINE Agnès, GRIMBERT Sylvain, MASSE Julien, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absentes et excusées : Régine GONCALVES qui a donné pouvoir à Agnès ANTOINE.
Fanny GIRAUD qui a donné pouvoir à Nathalie TEMPIER.

Quorum : 8

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un correspondant égalité femme / homme.

Vu l'article 1^{er} de la Constitution de la Vème République,

Vu l'article L.1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte adoptée lors du Congrès des maires 2019 faisant suite de la lutte contre les violences faites aux femmes, une grande cause du mandat,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Affirme** son attachement indéfectible à l'égalité femme / homme,
- **Désigne** Mélissa PHILIPPE, conseillère municipale, comme correspondant égalité femme / homme,
- **Indique** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Président de l'AMF05.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Michel TEXIER

Date de publication sur le site internet : 27 AVR. 2026